



« Ce qui est insupportable pour beaucoup, c'est son succès », l'avocat d'Éric Zemmour témoigne

Par **Quentin Hoster**

Publié le 01/06/2020 à 10:00



Rodé aux prétoires médiatiques, de la défense de Bernard Tapie aux affaires Clearstream et Karachi, Olivier Pardo y affronte la censure du politiquement correct avec l'essayiste depuis de longues années. Entretien.

Valeurs actuelles. A quand remonte votre compagnonnage avec Éric Zemmour ?

Olivier Pardo. J'ai connu Éric Zemmour il y a très longtemps, quand j'étais vice-président des jeunes Démocrates Sociaux (*parti de centre-droit présidé alors par Jean Lecanuet, ndlr*) et que lui était journaliste au Quotidien de Paris. Nous avons cheminé ensemble, nos enfants étaient dans la même école. J'ai beaucoup discuté avec lui de sa carrière, à l'époque où, dans les années 90, la grande antienne des journalistes était l'objectivité. Nous étions nostalgiques du temps de « Cartes sur table », cette émission où Alain Duhamel et Jean-Pierre Elkabbach n'étaient pas seulement des interviewers, mais aussi des acteurs. Éric a alors eu beaucoup de résistance à aller à la télévision. Mais il a compris que c'était un média qui allait être des plus porteurs, à condition de ne plus être faussement objectif mais d'être un journaliste engagé. Petit à petit, il est devenu un intellectuel majeur. Nous avons très longuement réfléchi sur cela ensemble.

En quoi Éric Zemmour est un client particulier ?

Tous les clients sont particuliers. Éric Zemmour est plus qu'un client, c'est un ami. Je le défends depuis une quinzaine d'années. Il m'a toujours fait l'honneur de me faire confiance. Je défendais jadis un journaliste, je défends aujourd'hui un des intellectuels majeurs de la vie culturelle et politique française.

Exercez-vous votre métier différemment depuis que vous le défendez ?

J'ai une particularité, c'est que j'ai défendu des gens avec une forte identification : Rachida Dati, Isabelle Adjani, Bernard Tapie... Éric Zemmour m'apporte d'immenses satisfactions car nous avons gagné beaucoup de dossiers pour lui, ensuite car c'est quelqu'un d'une sincérité absolue. Il n'a pas deux discours. Il n'a qu'un seul discours, dans le privé, sur les plateaux de télévision, dans les livres, dans les journaux et dans les prétoires. Vous ne ferez jamais dire à Éric Zemmour ce qu'il ne veut pas dire.

Vous emportez-vous parfois contre lui à cause de cette franchise, pour avoir dit certaines choses qui auraient pu lui être préjudiciables ?

Oui. Son hyper honnêteté intellectuelle est parfois un vrai sujet, car toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire à tout instant et en tout lieu. Je me souviens qu'il avait pris la parole dans une audience pour tancer, avec verve, à la fois la procureure et la présidente du tribunal. J'ai dû ramer pour compenser cela... Éric est un idéologue. Il a un corpus idéologique extrêmement solide, au tamis duquel il passe toutes les réalités et qu'il n'abandonne jamais. Il ne change d'avis que si sa réflexion l'y amène. Il est très ancré. Sa réflexion est fondée sur l'Histoire : c'est d'ailleurs un historien plus qu'un philosophe. Il a une connaissance charnelle de la France, un amour immodéré de la France, il passe tout au tamis de cet amour. Ce qui est très frappant, quand vous défendez des personnalités à forte exposition, c'est qu'elles ont parfois un discours privé qui est différent du discours public. Éric pas du tout. Il n'y a chez lui aucun cynisme, aucun utilitarisme.

Est-ce que vous avez l'impression de faire de la politique parfois en le défendant ?

Je défends, je ne fais pas de la politique. On me dit parfois, « comment peux-tu défendre Isabelle Adjani et Éric Zemmour ? » Je défends des personnes. Je ne suis pas dans la macro politique, je défends des gens, des histoires, c'est ce qui me passionne.

Les attaques en justice portées, avec répétition, contre Éric Zemmour, illustrent-elles une volonté de criminaliser sa pensée ?

Bien sûr, c'est un moyen de criminaliser sa pensée. Au-delà du cas d'Éric Zemmour, c'est toutes les dérives du judicialisme qui se manifestent, car c'est un débat intellectuel. En réalité, sur une dizaine d'affaires, il n'a été condamné qu'une seule fois, car il n'avait pas voulu faire appel. C'était pour les propos qu'il avait tenu chez Thierry Ardisson (« *Mais pourquoi on est contrôlé 17 fois ? Pourquoi ? Parce que la plupart des trafiquants sont noirs et arabes, c'est comme ça, c'est un fait* », ndlr). Toute sa thèse, c'est de dire que le débat intellectuel ne doit pas être un débat en justice. Il comprend qu'il subit cela, il me laisse donc le rôle de le défendre devant les instances judiciaires. Il faut d'ailleurs voir sa résistance à déposer des plaintes. Il est attaqué mille fois. On pourrait faire un procès pour Éric Zemmour en tant que victime tous les jours. Mais il y résiste. A titre d'exemple, dans la dernière affaire d'agression personnelle qu'il a subie, c'est le parquet qui a pris l'initiative, pas nous.

Cette diabolisation n'a-t-elle pas pour effet de le renforcer ?

L'opinion n'est pas dupe. Car on essaie par ce biais-là de l'interdire. Il a perdu ses chroniques dans « Ça se dispute » à cause de cela (*émission de débat sur I-Télé, de laquelle il est évincé en 2014 à la suite d'une interview polémique donnée au Corriere della Serra, ndlr*). Ses interventions à RTL ont aussi été diminuées. Il subit un vrai préjudice de ce point de vue-là. A chaque fois, des associations voudraient lui interdire le droit de parole, c'est cela leur but. Ce qui est insupportable pour beaucoup, c'est le succès d'Éric Zemmour.

Comment se comportent les juges avec Éric Zemmour ?

Généralement, les juges ont l'habitude d'avoir face à eux des personnalités, notamment à la 17ème chambre correctionnelle de Paris (*spécialisée dans les affaires de presse, ndlr*), qui est blanchie sous le harnais des débats idéologiques. Ils sont généralement respectueux à l'audience de la parole d'Éric Zemmour, qui est quelqu'un d'urbain, de correct, qui a une vraie éducation. Après, dans les jugements, parfois, pas toujours, on sent un a priori idéologique, car on va chercher de quoi faire condamner Éric Zemmour alors que ça ne tient pas. C'est pour ça que l'on a souvent gagné, non pas en première instance, mais plutôt devant la Cour d'appel ou la Cour de cassation.

